

Glossaire

Le glossaire comprend les définitions des termes utilisés dans le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*. Il ne contient pas les définitions de termes utilisés seulement dans l'une des normes sur les fonds qui ne sont pas utilisés dans ce format. Lorsque le terme utilisé touche une ou plusieurs zones particulières, le désignateur de contenu auquel ces zones s'appliquent est inscrit entre parenthèses à la fin de la définition.

CHRONOLOGIE

La ou les dates utilisées par l'éditeur sur une *unité bibliographique* en série pour l'identifier ou indiquer sa date de parution. La chronologie peut refléter les dates de la couverture, de publication ou d'impression.

Voir également *énumération*.

Zones : 853-855; 863-865; 866-868

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE OU ALPHABÉTIQUE

Voir *énumération*.

DOCUMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Un document bibliographique représente un seul ou un ensemble de documents sous toute forme matérielle, que ce soit une publication en série ou non, qu'il soit publié, paru ou traité comme une entité et qui, pour cette raison, constitue la base d'une description bibliographique individuelle. Le document bibliographique constitue l'entité identifiée par l'*identificateur du document*. Voici des exemples de documents bibliographiques : un livre en un volume, un ensemble de cartes géographiques, une partition musicale accompagnée de parties, un disque numérique compact, un ensemble multisupport, une collection manuscrite, un journal sur microforme, un enregistrement vidéo accompagné d'une brochure, une publication en feuille mobile comprenant des mises à jour en série.

Voir également *document de fonds*.

DOCUMENT DE FONDS

Une unité ou plusieurs unités matérielles d'une *unité bibliographique* pour laquelle une notice de fonds a été créée.

Voir également *document bibliographique*.

Zones : 876-878

DOCUMENT EN PLUSIEURS PARTIES

Une *unité bibliographique* complète ou conçue pour l'être dans un nombre défini d'unités matérielles distinctes.

DOCUMENT EN UNE SEULE UNITÉ MATÉRIELLE

Une *unité bibliographique de base* ou du *matériel supplémentaire* complet dans une seule partie matérielle.

EMPLACEMENT

L'organisme, le lieu physique ou la collection où un document est conservé ou y donne accès ainsi que tout sous-emplacement (succursale) et emplacement sur les rayons.

Zone : 852

ÉNUMÉRATION

La désignation qui reflète le système alphabétique ou numérique utilisé par l'éditeur d'un document ou attribué lorsque la mention de fonds est créée pour identifier les parties bibliographiques individuelles ou les parties matérielles et pour montrer le lien entre chaque unité et l'ensemble.

Voir également *chronologie*.

Zones : 853-855; 863-865; 866-868

Appendix E

ÉNUMÉRATION ET CHRONOLOGIE SOUS FORME CONDENSÉE

Une mention d'*énumération et de chronologie* condense un ou plusieurs éléments de données et enregistre une série de fonds en *énumérant* seulement les première et dernière parties afin de communiquer la même information avec moins de caractères; ou elle indique les fonds d'un niveau hiérarchique complet en enregistrant l'*énumération* du prochain niveau hiérarchique.

Voir également *énumération et chronologie sous forme détaillée*.

Zones : 853-855; 863-865

853 20#81#avol.#bno#u4#vr#i(année)#j(saison)#wq#x21
863 30#81.1#a1-10#i1943-1952#zrelié

ÉNUMÉRATION ET CHRONOLOGIE SOUS FORME DÉTAILLÉE

Une mention d'*énumération* et de *chronologie* qui précise explicitement sous une forme non compressée les fonds de chacune des parties d'une *unité bibliographique* conservée.

Voir également *énumération et chronologie sous forme condensée*.

Zones : 853-855; 863-865

853 20#81#avol.#bpt.#u3#vc#i(année)#j(mois)#wt#x01
863 41#81.1#a3#b2#i1974#j05

IDENTIFICATEUR DE DOCUMENT

L'élément de données dans la *mention de fonds* qui identifie de façon unique le *document bibliographique* pour lequel des fonds sont signalés. L'identificateur du document peut être un numéro comme un Numéro international normalisé des livres ou des numéros de publications en série, un numéro de contrôle de la notice.

Zones : 004; 010; 020; 022; 023; 024; 027; 030

INFORMATION SUR LES FONDS INTÉGRÉS

Un signalement de fonds qui est contenu dans la notice pour la description bibliographique du *document bibliographique*. Un signalement de fonds intégré ne possède pas son propre *identificateur de document*.

Voir également *mention de fonds distincte*.

INTERRUPTION

Une partie publiée qui manque des fonds signalés par l'organisation.

Voir également *intervalle*.

Zones : 863-865, #w

INTERVALLE

Une interruption dans la numérotation consécutive telle qu'une anomalie de publication.

Zones : 863-865, #w

LIBELLÉ

Un mot, une phrase ou une abréviation indiquant l'*unité bibliographique* dans laquelle l'éditeur a divisé une *publication en série* ou un *document en plusieurs parties*. Un libellé figure habituellement sur l'unité matérielle immédiatement avant l'*énumération*. Voici des exemples de libellés: un volume, une bande, un poids, une partie, un numéro, un tome, un côté (pour un disque d'enregistrement sonore). Un libellé peut être entré sous une forme abrégée.

Zones : 853-855

MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT

Voir *matériel supplémentaire*.

MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

Une partie d'un ouvrage qui ne fait pas partie matériellement de l'*unité bibliographique de base* et qui est fréquemment sur un support différent. Les cartes dans une pochette à l'intérieur de la couverture d'un livre, un livre de réponses accompagnant un manuel ou une brochure fournie avec un audiodisque constituent des exemples de matériel supplémentaire.

Zones : 864; 867

MENTION DE FONDS

L'enregistrement de l'*emplacement ou des emplacements* et des *unités bibliographiques* d'un *document bibliographique* particulier conservé à un ou plusieurs emplacements. La mention de fonds reflète seulement les fonds actuels et non ceux des documents qui ne sont plus conservés ou qui devraient être acquis.

MENTION DE FONDS DÉTAILLÉE

Il s'agit de l'ensemble des éléments de données requis pour les fonds de niveau 4 afin d'identifier et d'entrer les unités bibliographiques d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties conservées par un organisme particulier. Une mention de fonds détaillée précise en détail les fonds de chacune des parties d'une *unité bibliographique* conservée. Le niveau de fonds est décrit dans le Guide/17 (Niveau d'enregistrement) et est fondé sur les normes ANSI/NISO sur les fonds, soit les normes Z39.44 et Z39.57.

Voir également *énumération et chronologie sous forme détaillée*.

Zones Guide/17; 863-865

GDE/17	4	[document actuellement reçu]
004		[numéro de contrôle de la notice bibliographique associée]
008/12	8	[fonds conservés en permanence]
008/16	2	[L'organisme de catalogage possède un tirage incomplet d'un document publié.]
008/26-31	891017	[date d'enregistrement des fonds]
852	bb#aCSf#bSpCol	
853	00#81#ano#i(année)#j(mois)	
863	40#81.1#a180-226#i1976-1981	
863	44#81.2#a222	
863	40#81.3#a230#i1982#jAvril	
863	40#81.4#a235#i1982#jDéc.	
863	40#81.5#a237#i1983#jMars	
863	40#81.6#a239-242#i1983#jJuin-oct.	

[Des zones multiples 863 renferment des mentions de fonds détaillées sur un tirage publié incomplet d'un document.]

MENTION DE FONDS DISTINCTE

Une *mention de fonds* qui possède son propre *identificateur de document* et qui est liée à la notice du *document bibliographique associé*. Une mention de fonds distincte constitue une notice complète contrairement à de l'*information sur les fonds intégrés*, contenue dans la notice du *document bibliographique*.

Voir également *information sur les fonds intégrés*.

MENTION DE FONDS SOMMAIRE

L'ensemble d'éléments de données requis pour les fonds de niveau 3 afin d'identifier et d'enregistrer les unités bibliographiques d'une publication en série ou d'un document en plusieurs parties conservées par un organisme particulier. Pour une mention de fonds au niveau succinct, on utilise habituellement une mention *d'énumération et de chronologie* sous forme condensée. Le niveau de fonds est décrit au Guide/17 et est fondé sur les normes sur les fonds de l'ANSI/NISO, soit les normes Z39.44 et Z39.57.

Voir également *énumération et chronologie sous forme condensée*.

Zones : Guide/17; 863-865

GDE/17	3	
004		[numéro de contrôle de la notice bibliographique associée]
008/06	4	[document actuellement reçu]
008/12	8	[fonds conservés en permanence]
008/16	2	[L'organisme de catalogage possède un tirage incomplet d'un document publié.]
008/26-31	891017	[date d'enregistrement des fonds]
852	bb#aCSf#bSpCol	
853	00#81#ano#i(année)#j(mois)	
863	30#81.1#a180-242#i1976-1983	

MENTION DE PLUSIEURS EXEMPLAIRES

Une *mention de fonds* renfermant de l'information sur deux ou plusieurs exemplaires d'un *document bibliographique* conservé à un seul emplacement. Une mention de plusieurs exemplaires peut également comprendre des fonds d'exemplaires conservés à un ou plusieurs sous-emplacements (succursales) dont

Appendix E

l'information est rassemblée en une seule mention.

Zone : 008/25

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE ASSOCIÉE

Une notice bibliographique représentant la description d'une *unité bibliographique* pour laquelle une *mention de fonds* est créée.

PUBLICATION EN SÉRIE

Un type de *document bibliographique* de nature monographique qui peut être complet en une seule partie ou conçu pour l'être en un nombre défini de parties matérielles distinctes.

PUBLICATION NON EN SÉRIE

Un *document bibliographique* qui est publié en parties successives à intervalles réguliers ou irréguliers et conçu de sorte à être publié pendant une période indéfinie.

SYSTÈME ALTERNATIF DE NUMÉROTATION

Une ou plusieurs désignations séquentielles secondaires attribuées à certaines publications en série et à des documents en plusieurs parties en vue de fournir une numérotation séquentielle continue en plus de l'ensemble principal de désignations hiérarchiques. Par exemple, «vol.3:pt.1=fasc.7» reflète un système de numérotation primaire de volumes et de parties ainsi qu'un système alternatif de numérotation des fascicules.

Zones : 853-855; 863-865, ‡g and ‡h

UNITÉ

Un document en une seule unité matérielle. S'il s'agit d'une *publication en série* ou d'un *document en plusieurs parties*, une unité constitue une partie unique qui fait partie de l'ensemble du *document bibliographique*; s'il s'agit d'un document en une seule unité matérielle, l'unité représente le *document bibliographique*.

Voir également *document de fonds*.

UNITÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Une entité bibliographique distincte constitue un document bibliographique en soi ou une partie d'un *document bibliographique*. Une unité bibliographique peut être une *unité bibliographique de base* ou du *matériel supplémentaire*. Une unité bibliographique peut être entre autres un volume individuel, une monographie en plusieurs volumes, une brochure d'accompagnement ou un ensemble de mises à jour en série.

UNITÉ BIBLIOGRAPHIQUE DE BASE

L'entité bibliographique principale pour laquelle des fonds sont signalés.

Voir également *unité bibliographique*.